

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt six septembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

Etaient présents : BLANC Gilles, COULOMB Elisabeth, DAVIN Yves, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUX Lucien, MOISSON Michel, POSTAL Marie-Françoise.

Etaient absents : ANDRIES Jean-Michel, BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, LANXADE Constance, MEZIERES Stéphanie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadre d'emplois de fonctionnaires dans la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Dans le cadre de la promotion interne, un agent nommé sur un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial au titre de la promotion interne du Centre de Gestion du Var. Afin de nommer cet agent sur ce grade, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et créer un poste de rédacteur à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- DECIDE après un vote de 9 POUR, la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01/01/2026,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
PARTAGE Guy



Le secrétaire de séance
DAVIN Yves

N°74

**CREATION DE POSTE
DE REDACTEUR
TERRITORIAL A
TEMPS COMPLET**

DEPARTEMENT
DU VAR

**COMMUNE
DE VARAGES**

Date de la
convocation :

19 septembre 2025

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 9

Votants : 9